



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 2021-025

**portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps de
technicien supérieur du développement durable
au titre de l'année 2022**

La Ministre de la Transition Écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier des corps des techniciens supérieurs du développement durable ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2022 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir par la liste d'aptitude dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable au titre de l'année 2022 est fixé à 32,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les trente-deux agents dont les noms figurent dans le tableau ci-annexé sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du développement durable au titre de l'année 2022.

Article 2 :

Il ne sera fait appel à la liste complémentaire que lorsqu'un agent de la liste principale renonce à bénéficier de sa promotion.

Article 3 : Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines pour être notifié à qui de droit.

Fait le 10 décembre 2021
Pour la ministre et par délégation,